Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le
ID : 038-213803349-20230403-DELCCA_202304_5-DE

République Française
Département de l'Isère
Commune de REVEL

Extrait
DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-trois, le 03 avril, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sandrine GAYET, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres

Afférents au CCAS : 10
En exercice : 10

Présents : 7

Qui ont pris part au vote : 9

PRESENTS : Patrick HERVE, Sandrine GAYET Vice-présidente, Hélène BOUSSANT, Geneviève COURSIMAULT, Caroline DRIOL, Amandine DELATOUCHE, Cathy PELOSO

ABSENTS : Coralie BOURDELAIN Présidente, Nicolle ANGELIER, Franck GENEVAUX

PROCURATIONS : Coralie BOURDELAIN à Sandrine GAYET
Nicolle ANGELIER à Patrick HERVE

Date de la convocation
28 mars 2023

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Patrick HERVE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Délibération n°5
OBJET **: Annulation Délibération « Aide au restaurant scolaire » du 23/06/2015**

Adoptée à l'unanimité par les membres présents.

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 03 avril 2023

Pour Copie Conforme,
La Vice-Présidente,
Sandrine GAYET

MAIRIE DE REVEL (Isère)